



Familles des résidents de l'EHPAD St Michel

A Luçon, le mardi 5 janvier 2021

Nos réf. : EB/GG/2021-02

Objet : COVID 19 - campagne de vaccination

SITE DE LUÇON

DIRECTION

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informés par les médias nationaux, la campagne de vaccination auprès des personnes fragiles a débuté depuis le 28 décembre dernier.

Le CHD Vendée s'engage activement dans cette vaccination pour les résidents de ses EHPAD et USLD. Il est convenu d'organiser cette campagne d'ici **fin janvier 2021**.

M. Erick BOURDON
Directeur adjoint en charge
du site de Luçon

M. le Dr BOUDET, médecin coordonnateur de la résidence, assurera le rôle de conseil et identifiera les éventuelles contre-indications à la vaccination parmi les résidents lors de la consultation pré-vaccinale prévue dans le protocole vaccinal.

☎ 02.51.28.33.02. (secrétariat)

Auparavant le consentement de chaque résident en mesure de l'exprimer sera recueilli. A défaut, nous rechercherons celui de la personne de confiance si elle a été désignée, ou du tuteur de chaque résident.

direction.lucon@chd-vendee.fr

erick.bourdon@ght85.fr

A ce titre, nous sollicitons par le présent courrier l'ensemble des familles afin de recueillir votre avis sur la vaccination de votre proche. Cet avis sera pris en compte si celui de votre proche n'a pu être recueilli, notamment en cas d'intervention du représentant légal désigné.

☎ 02.51.27.98.23 (Télécopie)

Pour cela, nous joignons, à ce courrier, un formulaire de recueil que vous voudrez bien nous retourner impérativement et le plus tôt possible afin qu'il puisse être pris en compte en amont de l'organisation de la vaccination de votre proche.

A défaut de réponse de votre part, votre proche ne pourrait pas bénéficier de ce vaccin durant cette première phase de vaccination s'il n'est pas en mesure lui-même d'exprimer un consentement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le cadre de santé pour obtenir plus d'information sur la vaccination et l'organisation retenue pour la résidence.

Vous trouverez, par ailleurs, ci-joint, en complément, une information générale diffusée à l'ensemble des familles de résidents au niveau de la Direction Commune du CHD Vendée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de site,
Erick BOURDON



**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex

Copie à :

- Mme M. PLAIRE, cadre de santé de l'EHPAD St Michel
- Mme I. ELHARAR, cadre coordinatrice du secteur médico-social
- M. le Dr BOUDET, médecin référent de l'EHPAD St Michel
- Mme E. GANDRIEAU, secrétaire des EHPAD et du FAH



VACCINATION COVID 19

RECEPISSE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Pour l'organisation de la vaccination contre la COVID 19, le recueil du consentement de la personne s'effectue dans le cadre du droit et des règles habituelles fixées par le code de la santé publique, à savoir la délivrance d'une information loyale, claire et appropriée et le respect du consentement libre et éclairé de la personne.

Afin de renforcer cette expression du consentement une **information préalable des familles est organisée ainsi qu'un recueil de l'avis du référent familial/personne de confiance sur le principe de la vaccination au résident.**

L'avis recueilli dans le cadre de ce formulaire permettra ainsi à l'équipe médicale et soignante d'identifier les éventuels désaccords ou questionnements vis-à-vis de la vaccination de leur proche, sachant qu'il revient in fine à la personne elle-même de donner son accord s'il elle en capacité de l'exprimer.

Ce formulaire est à compléter par la personne de confiance ou à défaut le référent famille désigné lors de l'accueil à l'EHPAD/USLD.

Je soussigné,

Monsieur / Madame (Nom, Prénom) :

Membre de la famille de M/Mme(nom du résident).

Lien de parenté :

Désigné par le résident comme personne de confiance (désignation faite à l'admission) :

Oui Non

Au vu des informations qui m'ont été transmises sur l'organisation de la vaccination au sein de l'établissement :

- Est favorable à la vaccination de mon proche contre la COVID 19
- N'est pas favorable à la vaccination de mon proche contre la COVID 19
- Ne me prononce pas sur cette vaccination

Commentaires éventuels à porter à la connaissance du médecin traitant qui assurera l'évaluation bénéfique / risque de la vaccination :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du représentant de la famille

CONTRE LA COVID-19 ENSEMBLE, PROTÉGEONS-NOUS !

VACCINONS-NOUS !

Les établissements USLD/EHPAD hospitaliers de la Direction Commune CHD Vendée s'engagent dans la vaccination des résidents.

Face à la COVID-19, la stratégie vaccinale mise en place par les autorités sanitaires vise à remplir trois objectifs de santé publique :

1. Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
2. Protéger les soignants et le système de soins
3. Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination

La première phase de cette campagne concerne les publics prioritaires et en particulier les personnes vivant en EHPAD ou USLD.

En effet, les personnes âgées résidant en établissements sont les plus à risque de formes graves et ces structures sont reconnues pour être des lieux où le virus circule vite.

En tant qu'établissement hospitalier support sur le territoire vendéen, **le CHD Vendée bénéficiera des infrastructures techniques nécessaires à la conservation des vaccins mis à disposition par les autorités sanitaires.** Le CHD Vendée est par ailleurs chargé d'organiser la vaccination pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées rattachés à un centre hospitalier sur la Vendée.

Dès lors que chaque établissement disposera des vaccins nécessaires, le lancement de la campagne doit pouvoir commencer dès le début du mois de janvier afin de faire profiter les résidents de cette avancée importante dans la lutte contre la COVID-19.

Dans le déroulement de cette campagne de vaccination, le rôle des médecins assurant le suivi médical des résidents et médecins coordonnateurs des établissements apparaît essentiel. La permanence médicale et la bonne connaissance des résidents permettront aux médecins d'assurer leur rôle de conseil et d'identifier les éventuelles contre-indications à la vaccination parmi les résidents.

Cependant, au-delà de l'organisation matérielle, cette étape nécessite une démarche inédite d'information et d'échange autour des questions pratiques et médicales soulevées par la vaccination contre la COVID-19.

Aussi, afin d'aborder toutes ces questions un comité vaccination sera mis en place et réunira les différents acteurs de cette démarche à l'échelle du Groupement Hospitalier de Territoire (médecins hospitaliers et des établissements EHPAD / USLD, pharmaciens,...). Ce comité fixera l'organisation des différentes étapes dans cette démarche de vaccination sur les établissements et précisera notamment les supports d'information et les modalités de recueil du consentement qui seront proposés.

Le comité s'appuiera sur les recommandations qui accompagneront cette première phase de vaccination et qui sont attendues dans les prochains jours.



DIRECTION COMMUNE

L'objectif étant de proposer rapidement l'accès aux vaccins et de déployer sur le terrain la démarche définie par le comité vaccination, certains établissements de la Direction Commune vont s'engager dès le 5 janvier dans les premières vaccinations aux résidents.

Une information détaillée est donc adressée aux familles des résidents concernés par cette première étape.

L'organisation qui sera définie lors de cette première phase sera ensuite déployée pour l'ensemble des établissements selon le calendrier fixé pour chaque site et la mise à disposition des vaccins.

Les représentants des Conseils de Vie Sociale seront associés à cette démarche sur chaque établissement à l'occasion de réunions dédiées courant janvier 2021.

Pour plus d'information sur la vaccination et l'organisation retenue sur la Direction Commune du CHD Vendée vous pouvez consulter le site Internet des différents établissements.

Le 23 décembre 2020,

**CONTRE LA COVID-19
ENSEMBLE, PROTÉGEONS-NOUS !
VACCINONS-NOUS !**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA VACCINATION, DEMANDEZ
CONSEIL À VOTRE MÉDECIN**

DIRECTION COMMUNE